République et canton de Genève

Commune de Genthod

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2025 et au taux des centimes additionnels

Dans sa séance du mardi 3 décembre 2024, le Conseil municipal a décidé à la majorité simple par 13 oui et 1 abstention, sur 15 Conseillers municipaux présents :

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant de 13 961 927 F aux charges et de 13 968 545 F aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 6618 F.

2. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de + 1 906 618 F et résultat extraordinaire de - 1 900 000 F.

3. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2025 à 25 centimes.

4. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2025 à 0 centime.

Genthod, le 11 décembre 2024

Geneviève Cadei-Millot
Présidente du Conseil municipal